



# CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA GRUE

## Inscription :

- Il est obligatoire de d'inscrire votre réservation sur le site [grue.cvl.ch](http://grue.cvl.ch) ou via l'application plugin.ch. Si vous n'êtes pas membre du CVL ou pas encore inscrit comme utilisateur, vous pouvez vous inscrire sur le site [grue.cvl.ch](http://grue.cvl.ch).
- Si vous avez un problème pour vous inscrire, vous pouvez envoyer un e-mail à [grue@cvl.ch](mailto:grue@cvl.ch).
- Vous pouvez réserver au plus 2 semaines en avance et pour une période de maximum 4 heures. Vous pouvez annuler une réservation mais au minimum 12 heures en avance.
- La facturation se fera par rapport au temps que vous avez réservé, indépendamment de si vous avez ou pas utilisé la grue pendant toute la période. En cas de mauvais temps, vous pouvez annuler votre réservation sur le site.
- Il est interdit d'utiliser et par conséquent de réserver la grue le dimanche et les jours fériés.
- **Si vous n'avez pas de carte permettant d'actionner la grue**, veuillez contacter Pierre Gret au 079 368 8012 au moins 24h en avance pour qu'il vous fournisse une carte

## Tarifs :

- A moins que vous soyez au bénéfice d'un forfait grue, l'utilisation de la grue est facturée 20 Fr par période de 30 minutes. La facture vous sera envoyée en principe dans les 30 jours.

## Utilisation :

- La charge de levage maximum est de 8 tonnes ;
- Il est obligatoire d'assurer les élingues lors du grutage. Les élingues sont dans le local de séchoir à voiles. Les élingues sont à traiter avec soin afin d'en assurer la sécurité.
- **Veillez respecter le passage du public et veiller à sa sécurité.**
- **Après chaque utilisation, les lieux doivent être rendus propres, le matériel emprunté doit être nettoyé et remis en place.**

## Sanctions :

- Toute violation de ces conditions sera sanctionnée d'une majoration de CHF 100.- ou en cas de faute grave, d'une sanction décidée par le comité du CVL ;
- Les dégâts causés à la grue seront mis à la charge de l'utilisateur ;



## MODE D'EMPLOI

### PREPARATION

Après avoir relié la grue par le cordon d'alimentation (orange) dans l'armoire à la borne électrique, prendre la commande jaune en main. Utiliser votre carte de membre si vous êtes au bénéfice du forfait grue. Si vous n'avez pas de carte permettant d'actionner la grue, veuillez contacter Pierre Gret au 079 368 8012 au moins 24h en avance pour qu'il vous fournisse une carte. La lumière verte doit s'allumer et la grue peut être utilisée pendant 30 minutes. Après cela, replacer la carte contre le détecteur. Si cela ne fonctionne pas, il se peut que vous deviez réactionner votre carte en la plaçant contre le détecteur qui se trouve à l'entrée du club.

Veiller, afin d'éviter tout accident, à ce que personne ne stationne dans le périmètre d'utilisation de la grue.

Demeurer en permanence vigilant durant les opérations de grutage.

Mettre les sangles autour de votre bateau, les positionner de manière adéquate et obligatoirement les assurer longitudinalement.

### MONTEE / DESCENTE

Appuyer sur le bouton montée ou descente de la commande et rester appuyé.

Ces boutons ont 2 positions :

1: légère pression – vitesse lente

2: forte pression – vitesse rapide

Ne jamais dépasser le témoin de sécurité constitué par la pièce de bois rouge suspendue à l'extrémité de la flèche.

Stopper la montée avant que les roues du moufle ne touchent ce témoin de sécurité

Ne pas descendre le crochet plus bas que le quai : blocage de la grue.

### EN CAS D'URGENCE APPUYER SUR LE BOUTON ROUGE

Pour débloquer le bouton URGENCE le tourner vers la droite

### GAUCHE / DROITE

Les boutons gauche <- et -> droite n'ont qu'une vitesse.

### RANGEMENT

Remettre la croix ou le crochet fixé à la croix dans son support.

Remettre les cordons électriques dans le casier et le refermer.

Remettre les élingues dans le séchoir à voiles.

Nettoyer la place de grutage.

EN CAS DE PANNE CONTACTER JACQUES MAYOR AU : TEL. 021/646.70.57